

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2015-23

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- *Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23),*

adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 16 décembre 2015, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 février 2016.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 3 mars 2016

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx